

Parent secours pour les RSG

Nous avons eu un retour concernant la possibilité, pour les RSG, de s'afficher « Parent secours ».

Le ministère accepte qu'une RSG s'affiche « Parent secours ». Dans l'éventualité où celle-ci accueillait un enfant en difficulté, elle devrait contacter immédiatement le BC pour l'informer de la situation et prendre les mesures nécessaires pour que l'enfant soit pris en charge le plus rapidement possible (contacter les parents, les policiers et autres).

Équipe Adim Suroît